

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les projets sportifs adoptés en séance du conseil municipal

GOSIER, LE 17 FÉVRIER 2022 — Lors de sa 2ème séance ordinaire, le Conseil municipal du Gosier comptait 13 points à l'ordre du jour, dont 4 portaient sur des équipements sportifs.

C'est dans le cadre de la politique sportive dynamique mise en œuvre par l'équipe municipale que ces projets permettront à la Ville du Gosier de renouveler ses équipements et d'accroître son attractivité. L'accompagnement financier de la Région Guadeloupe sur certains projets marque l'intérêt qu'elle porte pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des projets suivants :

- La réalisation d'un plateau sportif, appelé *City stade*
- La construction d'un gymnase par mécénat d'un champion international de haut niveau
- La réhabilitation d'équipements sportifs de proximité
- La réfection du stade de Montauban

Par ailleurs, lors de cette séance du conseil municipal, l'assemblée délibérante a voté à la majorité les taux des taxes ménages qui demeurent inchangés depuis le début de mandat.

- Taxe sur le foncier bâti : 35,67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20,45%

Le produit de ces taxes représente la somme de 15 700 000 €, soit une progression de 1,3% par rapport à 2021. Il est important de préciser que les taux proposés pour 2022 restent inférieurs à la moyenne nationale et départementale : - 24% pour le foncier bâti et - 59% pour le foncier non bâti

Enfin, le budget primitif 2022 de la Ville du Gosier présenté et intitulé "Entre raison et ambitions est voté en équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 46 860 800 €
- Section d'investissement : 17 063 458 €

Le maire du Gosier et la majorité municipale se réjouissent des décisions prises en conseil municipal ce jeudi 17 février 2022.